

Comité technique d'établissement  
Réunion du 29 septembre 2016

« Règlement intérieur du temps de travail du Cerema »  
Mise en place du comité de suivi

Point pour débat

**Le comité de suivi du règlement intérieur du temps de travail : ce que prévoit le RITT**

Le règlement intérieur du temps de travail prévoit dans son préambule (partie A – 1.3) qu'un comité suit la mise en œuvre du règlement :

« Un comité, regroupant administration et organisations syndicales, suit l'application du RITT à l'échelle de l'établissement (règlement commun et compléments par directions territoriales et techniques). Il définit ses règles de fonctionnement. Il traite des interrogations relatives à sa mise en œuvre émanant des directions techniques et territoriales et du siège. Il contribue au bilan annuel de mise en œuvre du règlement. Les réponses apportées par le comité de suivi font l'objet d'une diffusion par un canal dédié. »

**Mise en place : dès l'automne 2016**

Il est proposé que ce comité de suivi soit mis en place, comme évoqué lors de la concertation et en réponse aux débats en CTE et CTSS, dès l'automne 2016. Ce sera en effet une période de débats en directions techniques et territoriales sur les compléments locaux à élaborer et déjà de premiers déploiements du règlement (partie commune). De nombreuses questions de compréhension et de mise en œuvre devraient se poser. Il est important d'assurer d'une appropriation univoque du RITT dans cette période.

**Composition et pilotage**

Sa composition sera la suivante :

- des représentants de chacune des organisations syndicales, ayant pour une partie au moins d'entre eux, participé à la concertation du printemps 2016,
- des représentants de l'administration ayant, pour une partie au moins d'entre eux, participé à la concertation également.

Son pilotage sera assuré par le secrétariat général.

**Fonctionnement**

Ses modalités de fonctionnement interne seront posées lors de sa première réunion et seront empreintes de pragmatisme.

**Calendrier**

Un calendrier prévisionnel a été proposé en réunion avec les participants à la concertation le 6 septembre 2016. La date proposée pour une première réunion est le 11 octobre.

**Premières thématiques**

Premiers sujets à aborder : règlement intérieur du comité, expérimentation à 4j ou 4,5j inscrite au règlement, les premières questions posées par les réflexions sur les compléments.

Participants à la concertation sur le Règlement intérieur cadre du temps  
de travail du Cerema  
(septembre 2016)

**Pour les organisations syndicales :**

AMANT Virgine, CFDT  
DEYRIS Sylvie, CFDT  
FOURMIGUÉ Patrick, CFDT  
GUILLET Claude, CFDT  
RINGEVAL Cédric, CFDT  
RZADKIEWA Jean-Luc, CFDT  
BATON Didier, CGT  
CONSOLEN Eric, CGT  
DUPRÉ Olivier, CGT  
GARCIA Philippe, CGT  
NEBEL Remy, CGT  
PIEL Bruno, CGT  
BLASSENAC Cécile, FO  
GANAYE Arnaud, FO  
LERSY-PIOT Étienne, FO  
BOYER Valérie, UNSA  
CHASSAGNOL Hélène, UNSA  
GUICHERD Michel, UNSA

Et

ALEXANDRE Elsa, FO  
VALADE Michel, FO  
THIBAUT Claude, CGT  
LEPLA Isabelle, CGT  
CHIRON Emmanuelle, FO

**Pour l'administration :**

CHASTEL Jean-Marc, DRH par intérim  
KAMUHANDA Elise, service Dialogue social  
MISTRAL Christine, DRH adjointe  
VIDAL Stéphanie, DRH, chef du service Dialogue social  
WORMSER Véronique, SG par intérim